



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Nombre de conseillers

en exercice : 30

Présents : 23

Pouvoirs : 4

Votants : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstentions : 0

L'an deux mille vingt-trois et le huit juin, à 20 heures 00,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Georges BERNAT, en session ordinaire.

Date de convocation : 31 mai 2023

PRESENTS :

Monsieur Georges BERNAT, Monsieur Ludovic BOUTTET, Monsieur Frédéric BRUSQ, Madame Pascale CHAVANNE, Monsieur Henri CHERBLAND, Madame Françoise CLEMENT, Monsieur Vincent DEGOUTTE, Monsieur Maxime FLEURY, Madame Françoise GERY, Monsieur Alain GOFFOZ, Monsieur Lucien GUILLOT, Monsieur Philippe MANGAVEL, Madame Sandra MATHELIN, Monsieur Dominique MAYERE, Madame Dominique MIGNERY, Madame Marie-Christine MURON, Madame Brigitte PALLANCHE, Monsieur Paul PETITBOUT, Monsieur Bruno PRADIER, Monsieur Emmanuel SAPEY, Monsieur Sigismond ROZANSKI, Monsieur Alain REBOUX, Monsieur Joël CLERMONT

SUPPLEES :

ABSENTS :

Monsieur Gilles FAVREAU, Monsieur Dominique FRAISE

ABSENTS EXCUSES :

Monsieur Frédéric SIMON

POUVOIRS :

Monsieur Christian BRAY par Madame Dominique MIGNERY

Monsieur Marius DAVAL par Monsieur Alain GOFFOZ

Monsieur Sébastien PERROTON par Monsieur Emmanuel SAPEY

Monsieur Jean-Claude RAYMOND par Madame Marie-Christine MURON

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Françoise CLEMENT

OBJET : Attribution d'une subvention au titre de l'aide au développement des petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services avec point de vente à l'entreprise "LES GOURMANDISES" à St Germain Laval

RF Sous-préfecture Roanne (Loire)
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 14/06/2023 042-244200614-20230608-DE2023_0806_24-DE

Monsieur le Président rappelle aux membres de l'assemblée que la CCVAI a conventionné en octobre 2022 avec la Région Auvergne Rhône-Alpes afin que la Communauté de Communes puisse participer au financement des aides économiques auprès des entreprises en s'inscrivant dans les régimes d'aides fixés par la Région.

Dans ce cadre, une entreprise du territoire sollicite une aide économique auprès de la CCVAI en vue de travaux d'aménagement et d'acquisition de matériel.

Il s'agit de l'entreprise « Les gourmandises » située sur la commune de Saint Germain Laval,

RAISON SOCIALE	Les gourmandises
N° SIRET	789 730 272 00018
DIRIGEANT	Emmanuel et Michèle VERNIN
ADRESSE	148 rue Nationale – 42260 SAINT GERMAIN LAVAL
ACTIVITE	Pâtisserie
DEPENSES ELIGIBLES	28 000€
AVIS DE LA CHAMBRE DE METIERS	Favorable
SUBVENTION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALS D'AIX ET ISABLE	10 % du montant des dépenses éligibles sous condition d'octroi de l'aide régionale plafonnée à 35 000€
MONTANT ACCORDE PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES	2 800€ HT

Vu le code général des Collectivités territoriales et notamment son article L 5211 – 10

Vu la délibération N° DE2022_0610_08 du Conseil Communautaire du 06/10/2022 approuvant le dispositif d'aide au commerce et à l'artisanat,

Suite à l'exposé de M. le Président,

APRES EN AVOIR DELIBERE, Le conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés,

Article 1 : DECIDE d'attribuer une subvention d'un montant de 2 800€ selon les dispositions décrites dans le tableau ci-dessus,

Article 2 : DIT que les crédits sont inscrits au budget de la CCVAI.

COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Président,

Georges BERNAT



A Saint Germain Laval, le 08 juin 2023

Le secrétaire de séance,

Françoise CLEMENT

Certifié exécutoire par le Président compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le :

14/06/23

RF
Sous-préfecture Roanne (Loire)
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 14/06/2023
042-244200614-20230608-DE2023_0806_24-DE

et de la publication le : 14/06/23

Le Président,



RF Sous-préfecture Roanne (Loire)
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 14/06/2023 042-244200614-20230608-DE2023_0806_24-DE

